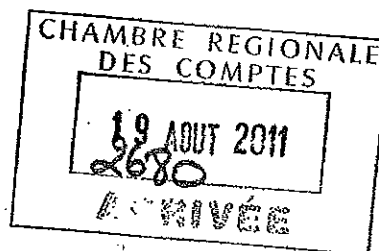


Hôtel de ville,
place Jules-Nadi
BP 1012
26102 ROMANS-sur-ISÈRE cedex
tél. 04 75 05 51 51
fax. 04 75 02 73 71
www.ville-romans.com
contact@ville-romans26.fr

La ville de
ROMANS

Romans-sur-Isère, le 19 août 2011



Direction Générale des Services
Direction comptable et Financière
HB-PhD/MAG/MED 02/10
Affaire suivie par M-E. DUPERTHUY

Monsieur le Président de la
Chambre Régionale des Comptes de
Rhône-Alpes
124 boulevard Vivier Merle
CS 23624
69503 LYON CEDEX 03

Objet : Votre lettre N°1812 du 20 juillet 2011 – Rapport d'observations définitives

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 20 juillet 2011, reçu en mairie le 22 juillet 2011, vous nous avez transmis votre rapport d'observations définitives et je vous en remercie

Nous vous transmettons, conformément aux articles L.243-5 du code des juridictions financières, notre réponse aux observations définitives que la chambre nous a formulées. A cet effet, vous trouverez ci-joint une note valant réponse à votre rapport, qui suit les articles qui justifient une précision de notre part.

Cependant, nous tenons également à vous rappeler, comme nous l'avons fait lors de notre réponse à vos observations provisoires, l'évolution substantielle de notre gestion depuis le précédent mandat.

En effet, jusqu'en 2007, nous avons tenu à soutenir une activité forte, pour être en mesure de continuer à offrir des services de qualité, malgré les derniers soubresauts de la crise de la mono industrie de la chaussure, et à maintenir une certaine attractivité et un dynamisme dans notre Ville. Compte-tenu de la faiblesse des revenus de notre collectivité, notre politique volontariste nous a conduits à recourir de manière importante à de l'emprunt.

Cependant, depuis 2008, et déjà conscients que des évolutions notables devaient avoir lieu, nous avons collectivement (avec une équipe aussi en partie renouvelée) décidé de procéder à une restauration de nos marges budgétaires. La saisine de votre chambre, par le Préfet de la Drôme, relative aux budgets primitifs 2008, 2009 et 2010, et aux comptes administratifs 2007, 2008 et 2009, nous a conduits à « accélérer » la mise en œuvre des objectifs que nous avons déjà esquissés.

Dans un premier temps, nous avons procédé à une remise à plat complète de nos comptes et procédures (en matière d'engagements, et de rattachements) en 2008. C'est cet exercice de recensement et de correction de la sincérité de nos comptes, qui a conduit à constater des déficits importants sur l'exercice 2008.

Dans un second temps, nous avons rattrapé et résorbé ce déficit. Ce travail a mobilisé tous les leviers disponibles : augmentation des recettes de fonctionnement (notamment avec le travail sur les bases d'imposition et sur les tarifs) et priorité donnée aux investissements qui génèrent des recettes de fonctionnement (renouvellement du parc des horodateurs) ; diminution des dépenses (diminution d'activités, conduisant à une baisse des charges à caractère général et à une maîtrise de l'évolution de la masse salariale) ; diminution de l'endettement (notamment grâce à la cession d'éléments de notre patrimoine) ; des dépenses d'investissement contraintes de 2008 à 2010 (malgré les sollicitations de l'Etat à participer « au plan de relance » et à développer la vidéo-surveillance).

Il convient de préciser que même si le contribuable a été sollicité, l'augmentation des taux d'imposition n'a pas eu lieu toutes les années (+9% en 2008, et +1,2% en 2010), et ce malgré la crise économique et ses conséquences pour les finances publiques.

L'ensemble des efforts que nous avons réalisés, l'ont été dans le respect de notre volonté de maintenir le niveau de service public auquel les Romains ont été habitués, voire en nous adaptant à leurs attentes toujours plus fortes, notamment dans le domaine de la restauration scolaire et du périscolaire (généralisation des heures éducatives) et nous avons ainsi pu procéder aux évolutions nécessaires sans que cela ne pénalise trop fortement les Romains.

En effet, nous sommes convaincus de l'impact négatif et du coût exorbitant, notamment social, que n'auraient pas manqué d'engendrer des changements « violents » de politique publique pour notre population, dont une forte proportion se trouve déjà considérablement fragilisée par la crise économique que nous traversons actuellement.

Enfin, nous porterons une attention particulière à notre dette que nous nous attacherons à contenir et à sécuriser. C'est pourquoi, nous poursuivons nos efforts de gestion et d'optimisation de nos ressources, tout en décidant de recourir à nouveau à des emprunts, dans la limite du capital remboursé, pour pouvoir accroître notre capacité à investir.

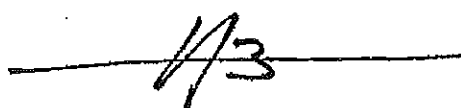
Nous tenons pour conclure à vous réitérer notre grande satisfaction quant à la manière dont s'est déroulée l'instruction.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération respectueuse .

Phillippe DRESIN
1^{er} adjoint en charge des Finances
et du Service Public



Henri BERTHOLET
Maire de Romans



Pièces jointes :

Note de « Réponse de la Commune de Romans sur Isère au RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES Exercices 2004 et suivants de la Chambre Régionale des comptes de Rhône-Alpes »

**Réponse de la Commune de Romans sur Isère au
RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES Exercices 2004 et suivants
de la Chambre Régionale des comptes de Rhône-Alpes**

En préambule, il est précisé qu'il sera fait réponse aux seuls articles qui justifient une précision de la part de la Collectivité.

Il est également indiqué que la présente réponse reprendra des éléments apportés lors de notre réponse au rapport d'observations provisoires, mais dont la chambre n'a pas souhaité tenir compte dans son rapport d'observations définitives. Il s'agira notamment de l'importance pour nous de mettre en perspective ce rapport, en abordant les éléments connus de l'exercice 2010.

3 - SITUATION FINANCIÈRE

3.2 -- L'évolution des résultats

Comme vous l'indiquez dans votre rapport, nous tenons à souligner les importants efforts réalisés par la commune pour améliorer ses résultats depuis 2008.

Bien que l'opération de bail emphytéotique de la gendarmerie ait permis d'améliorer de manière sensible les résultats de l'année 2009, il s'agissait essentiellement de faire face aux déficits antérieurs.

Afin de préciser que ce n'est pas seulement la recette exceptionnelle de 2009 qui nous a permis d'améliorer nos résultats, nous tenons à compléter l'analyse avec les résultats de l'année 2010 (le compte administratif a été voté par le conseil municipal le 9 mai 2011) :

RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL		Résultat à la clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture (1)	Restes à réaliser (2)	Résultat corrigé (1-2)
2010	Investissement	-7 206 685		4 847 072	362 599	-1 019 677	-657 078
	Fonctionnement	8 137 409	4 422 680	-1 483 177	2 349 280	0	2 349 280
	TOTAL	930 724		3 363 895	2 711 878	-1 019 677	1 692 201

source : compte de gestion 2010

Il convient de rappeler que la différence entre le résultat de clôture 2009 apparaissant dans votre rapport (1 039 632 €) et le résultat à la clôture N-1 ci-dessus indiqué (930 724 €) issu du compte de gestion du trésorier, résulte de l'intégration des résultats des budgets annexes supprimés au 31/12/2008.

Par ailleurs, et afin de conforter l'évolution prise par la collectivité depuis 2009, nous vous proposons de tenir compte des résultats consolidés 2010 :

RESULTATS CONSOLIDES	Résultat à la clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture (1)	Restes à réaliser (2)	Résultat corrigé (1-2)
2010	7 244 891	4 498 225	3 392 683	6 139 349	-1 525 868	7 665 217

3.3 -- La section de fonctionnement

Les recettes

Nous ne pouvons que confirmer et constater comme vous que les recettes de la commune sont plus faibles que la moyenne nationale, et de manière récurrente.

Nous tenons à rappeler, qu'en matière d'optimisation des bases fiscales, la difficulté pour nos collectivités d'être actives en la matière provient du manque de moyens affectés à l'administration fiscale, qui est la seule à pouvoir procéder à la mise à jour des bases.

S'agissant des produits des services, nous tenons à préciser qu'afin de mettre fin aux sinistres subis en 2009 et 2010 sur notre parc d'horodateurs, nous venons de renouveler ce dernier, en supprimant le paiement en espèces (le paiement est effectué par carte bancaire ou carte prépayée).

Les dépenses

Nous souhaitons souligner les efforts réalisés par la commune pour maîtriser l'évolution de ses charges de gestion, ainsi que ses charges de personnel.

3.4 et 3.5 – La capacité d'autofinancement et la section d'investissement

Globalement, nous souhaitons préciser que depuis 2008, la collectivité s'est engagée dans une stratégie d'optimisation de sa situation financière, visant à améliorer sa capacité d'autofinancement.

Nous tenons également à rappeler ici notre souci de faire évoluer notre territoire de manière raisonnée et durable. Et par conséquent, même si nous veillerons à ne pas augmenter notre encours de dette, nous ne souhaitons pas mettre en œuvre un processus de désendettement brutal.

3-6 L'encours de la dette

Nous souhaitons rappeler le tableau que nous avons porté à votre connaissance, étayant nos propos quant à la baisse importante de l'encours de dette entre 2008 et 2010 :

Dettes en millions d'euros	2008	2009	2010	Evol 2010/2008
Dettes du Budget principal	64.31	67.67	64.17	
Dettes des budgets annexes (hors eau/asst)	10.16	4.08	1.71	
Dettes consolidées hors Eau et asst	74.47	71.65	65.88	-11.53%
Dettes Eau et Asst	8.75	7.98	7.40	-15.45%

Ce tableau rappelle la démarche initiée par la collectivité depuis 2008. En effet, la commune a souhaité soutenir un investissement important jusqu'en 2007. Faute de recettes suffisantes, un recours important à l'emprunt a été nécessaire. Depuis 2008, dans le cadre de notre stratégie de durabilité de notre action, nous avons engagé un désendettement important. Comme nous vous l'indiquons ci-dessus, nous allons freiner le rythme de diminution de notre encours à compter de 2011, pour maintenir un niveau d'investissement nécessaire à notre Ville.

Nous souhaitons également rappeler les éléments que nous avons porté à votre connaissance, concernant le ratio de l'encours de dette par habitant. En effet, il nous semble nécessaire de calculer ce ratio d'encours, en fonction de la dette consolidée hors eau et assainissement.

Ce calcul ne remet pas en cause le fait que l'encours de la Commune est très important par rapport à la moyenne de la strate. Mais son évolution est plus proche de l'évolution réelle de l'encours de la commune (rappelons également que la population prise en compte dans le calcul des ratios correspond aux populations légales Insee de l'année N-3) :

Dettes en millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	Evol 2010/2006
Dettes du Budget principal	63.15	64.17	64.31	67.67	64.17	
Dettes des budgets annexes (hors eau/asst)	9.23	9.84	10.16	4.08	1.71	
Dettes consolidées hors Eau et asst	72.38	74.01	74.47	71.65	65.88	-8.98%
Encours de la dette consolidée / Population	2 150	2 199	2 212	2 112	1 940	-9.79%

4 – LA GESTION DE LA DETTE ET L'EXAMEN DES CONTRATS D'EMPRUNTS

Nous nous permettons de regretter l'architecture de votre rapport, distinguant la « gestion de la dette » (4.1) et les « emprunts structurés » (4.6), et distinguant « l'encours en francs suisses » (4.2) et « les emprunts en francs suisses » (4.5).

En effet, cette architecture ne permet pas d'appréhender la cohérence de nos échanges (notamment par rapport à notre réponse à vos observations provisoires), concernant une matière quelque peu complexe.

Ainsi, à la fin du paragraphe 4.1, vous concluez « la chambre appelle l'attention de l'ordonnateur sur les risques financiers pour la commune d'une dette assise sur des taux variables fortement volatiles. (...) La chambre attire son attention sur les moyens mis en œuvre par la commune pour assurer la gestion de produits présentant une telle sophistication et sur la nécessité d'appréhender précisément les conséquences financières de la souscription de produits d'une telle complexité ».

Or, il nous semble avoir répondu à vos interpellations sus-indiquées, en vous indiquant que :

- la collectivité a souscrit rapidement aux préconisations de Dexia, en matière de « gestion active de la dette », ces opérations affichant a priori des gains budgétaires importants et intéressants pour la Ville,
- jusqu'à 2008, la commune de Romans a estimé que Dexia pouvait être un organisme de conseil pour elle en matière de gestion de dette, tout en étant son principal prêteur,
- avant la crise financière intervenue en septembre 2008, force est de constater que la commune n'a pas mesuré les risques qu'elle encourrait en souscrivant de tels prêts structurés.

Par ailleurs, comme vous l'indiquez dans votre rapport à l'article 4.6.1, la commune de Romans n'est pas un client professionnel. Nous tenons également à préciser que nos personnels et nos élus ont des connaissances générales en matière de gestion de dette, mais ne sont pas des experts.

C'est pourquoi, ils ont été attentifs aux conseils des banques qui leur ont proposé des emprunts très sophistiqués, qui présentaient a priori un risque faible, au regard de l'évolution des devises et de la courbe des taux constatées depuis la mise en place de l'euro.

Enfin, il me semble nécessaire de préciser, en réponse aux propos de Dexia qui vous indique à l'article 4.6.2 que « la commune de Romans a accepté le risque de la variabilité du taux pour bénéficier d'un taux moins cher », que la commune de Romans a en effet accepté le risque de la variabilité du taux, mais ne disposait ni des moyens ni des outils permettant d'évaluer la hauteur de ce risque. Compte-tenu de la crise intervenue depuis 2008, qui ne cesse d'ailleurs de se poursuivre, nous nous demandons si même Dexia avait évalué le risque auquel elle exposait ainsi la commune.

Enfin, en réponse à vos interpellations notamment de l'article 4.1, il nous semble nécessaire de rappeler les réponses que nous avons apportées, et que vous avez transcrites à l'article 4.6.3 :

L'objectif des actions menées depuis 2010, pour aménager la dette structurée, est de diminuer le risque encouru : il s'agit de « geler » une ou deux des prochaines échéances, pour éviter à la commune le risque d'une aggravation des taux appliqués aux prochaines échéances.

Les opérations de renégociation des positions structurées donnent lieu à des coûts importants en raison de l'application de la valorisation des structures jusqu'à l'échéance des produits concernés, appelée communément dans le jargon financier le « mark to market ». Il convient de rappeler que la Cour des Comptes, dans son rapport annuel public 2009, avait souligné les éléments complexes et aléatoires de ce modèle. Ce coût est très variable.

A titre d'exemple, le prêt n°780, était valorisé au 31/12/2009 à 3 075 000 euros (ce qui représentait 28,2% du CRD du prêt), et il était valorisé au 5/10/2010 à 11 635 000 euros (soit plus de 100% du CRD).

Compte-tenu des mouvements sur le marché des devises, les pronostics sont très difficiles, et ce même pour des experts. Par conséquent, la situation de crise actuelle ne permet pas de re-travailler de manière intéressante ces prêts. Si la charte Gissler a conduit à l'interdiction de commercialisation de certains produits, rien n'a été fait pour permettre aux collectivités de quitter ces prêts de manière satisfaisante.

Enfin, à compter du 1er avril 2011, la Commune de Romans a souscrit un contrat d'assistance à la sécurisation des emprunts structurés auprès d'un cabinet spécialisé, pour un accompagnement et une expertise encore plus importante, face à la complexité des produits dont nous disposons.

Par ailleurs, cette assistance nous permettra de soulager nos services quant à la complexité des marchés financiers, et de leur permettre de se consacrer davantage au respect de la réglementation spécifique aux collectivités locales en matière de dette.

Enfin, nous souhaitons tout de même rappeler qu'en 2010, nous sommes parvenus à supprimer un prêt structuré (référéncé en interne n°786) (Indexé sur l'écart CMS GBP 10 ans et CMS EUR 10 ans) codifié 4E selon la charte de bonne conduite, d'un encours de 3 230 892.53 €. En effet, ce prêt a été qultté au 1er juin 2010, pour un prêt à taux fixe de 4,22%.

Nous craignons enfin que les opérations de renégociation ainsi détaillées dans votre rapport, conduisent à davantage de polémique qu'à une prise de conscience partagée de la complexité dans laquelle se retrouve la Ville de Romans, compte-tenu des conseils parliaux qu'elle a suivis, et des évolutions macro-économiques qui dépassent complètement l'échelon locale (comme par exemple, les craintes des investisseurs à l'encontre de l'euro ou du dollar, suite à la baisse ou à la menace de baisse des notes de la Grèce, du Portugal, de l'Espagne, de l'Italie, des Etats-Unis, lui préférant le franc suisse).

6 – LA RECHERCHE DE RECETTES EXCEPTIONNELLES : Le transfert de la gestion de la gendarmerie de Romans au profit de la société nationale immobilière

Précisions relatives aux faits qui ont précédé la conclusion du BEA avec la SNI

Comme il est précisé dans votre rapport, ce n'est pas seulement en considération de sa situation financière que la Ville a décidé de « transférer » la gestion de cet ensemble Immobilier.

En effet, nous considérons qu'il n'est pas du ressort de la commune d'être bailleur d'un tel immeuble et que nous ne disposons pas des capacités techniques et humaines pour la gestion d'un tel bâtiment, compte-tenu de l'importance de ce tènement. La Ville souhaite se concentrer davantage sur la gestion du patrimoine qu'elle occupe pour ses besoins propres.

Nous tenons également à rappeler ici que, dans le cadre du projet de cession du tènement à HPR, le département de la Drôme conditionnait le maintien de sa subvention de 1 122 255 € à l'absence de « bénéfice » de la part de la Ville. Ainsi, la différence entre la valeur vénale estimée par le service des domaines et le montant du prix de vente proposé à HPR permettait d'éviter au territoire de Romans de perdre le bénéfice des subventions.

Par ailleurs, le montant de la valeur vénale estimé par le service des domaines est un montant déterminé indépendamment du montant du loyer, et donc indépendamment de toute notion de « rentabilité » indispensable dans la gestion d'un office de l'habitat.

Informations relatives suite au jugement du tribunal administratif de Grenoble

Cette opération de BEA, bien qu'annulée par le juge administratif, respecte les intentions du législateur, qui a fait évoluer depuis les textes relatifs à cette procédure. Ce contentieux entraînera pour la commune de Romans, une perte de temps et une perte d'argent non négligeable compte-tenu des coûts d'une telle procédure. Il appartiendra à la collectivité de procéder à l'établissement d'un nouveau BEA.

Le bilan financier pour la commune

Bien que nos calculs diffèrent quelque peu des vôtres, en faisant apparaître pour nous une perte de l'ordre de 0,3 M€, alors qu'elle s'éleverait pour vous à 1,8 M€, force est de constater que cette perte (qui correspond à la rémunération de la société preneur) est relativement faible par rapport à la durée de l'opération. En effet, cela représente une rémunération de 45 000 € par an (soit 11,7% du montant du loyer).

Par ailleurs, comme vous le soulignez, le montant des travaux à la charge de la SNI sur une durée aussi longue, pourrait être plus important. Enfin, nous tenons également à souligner le temps de travail « gagné » par les services municipaux quant à la gestion de ce bâtiment, qui nous conduit à penser qu'il ne s'agira pas en définitive d'une réelle perte pour la Ville.

7 – LE CONTRÔLE DES ASSOCIATIONS ET L'ÉVALUATION DE LEURS ACTIONS

Le rapport d'observations définitives relève la nécessité que les « contrats associatifs d'intérêt communal » signés avec « chacune des associations ayant reçu une subvention supérieure au seuil réglementaire » porte bien la date et la signature des parties. Cette exigence fera l'objet de toute la vigilance nécessaire. De même, le « toilettage » des conventions de mise à disposition de locaux et matériels sera activement poursuivi et mené à bonne fin.

En effet, nous souhaitons développer les compétences de notre Ville en matière de gestion, notamment administrative (conventions d'objectifs, convention de mise à disposition, avenant, état joint au compte administratif), de la vie associative.

Par ailleurs, cette thématique mobilise aujourd'hui de manière transversale l'ensemble des directions de la collectivité, notamment en matière de projet d'évolution du contrôle de gestion mais également en matière de « redéfinition » des contrats associatifs d'intérêt communal.

Nous souhaitons également rappeler à la chambre que la « soutien fort à la vie associative », reconnu et assumé par la municipalité en raison de son importance pour le lien social et le dynamisme local place seulement la commune au niveau de la moyenne des villes de la même strate démographique (20 000 à 100 000) quant au volume des subventions rapporté au nombre d'habitants comme le montrent les données recueillies par la Fédération Nationale des Villes Moyennes.

8 – L'ACTION INTERNATIONALE

Dans votre rapport d'observations provisoires, comme dans le présent rapport, vous consacriez un examen particulier à la conduite de la politique de coopération décentralisée conduite par la commune « alors que sa situation financière est par ailleurs tendue ».

Dans le présent rapport d'observations définitives, vous citez des extraits de la réponse que nous vous avons formulée lors des observations provisoires. Cependant, l'une des phrases, faute de reprise exacte de nos propos (et de la ponctuation qui convenait), nous semble peu compréhensible. C'est pourquoi, nous nous permettons de vous rappeler ici nos propos :

La légitimité de cette politique ne paraissant pas contestable, il nous semble que la nécessité, que nous prenons pleinement en compte, de ne pas la déployer sans égard pour les limites des capacités budgétaires s'impose ni plus ni moins que pour la plupart des politiques non obligatoires conduites dans le cadre de la compétence générale des communes.

Nous tenons également à rappeler que les réductions appliquées par la municipalité à cette politique, se sont accompagnées d'un travail d'évaluation, ainsi que noté par votre chambre lors des observations provisoires et définitives.

En faisant sienne l'ambition proposée par les auditeurs d'une coopération où le bénéfice pour la collectivité partenaire est équilibré par un bénéfice équivalent pour la collectivité romanaise, l'équipe municipale se propose un objectif que peu de collectivités françaises affirment aussi nettement à ce jour.

Par conséquent, nous sommes surpris et nous contestons formellement la conclusion de votre rapport qui laisserait à supposer que la ville n'aurait pas tenu compte des « éléments portés à sa connaissance par cette évaluation, pour recentrer ses interventions ».

En effet, nous tenons à vous préciser que l'évaluation a été prolongée par une mission de post-évaluation, réalisée par le CIEDEL également, en septembre 2010. Et nous tenons à vous préciser les résultats de cette mission et les actions qui ont été mises en œuvre en ce sens.

Trois axes de développement ont été retenus :

Axe 1 : promouvoir une culture de la coopération commune entre les villes partenaires et identification des outils de gestion de la relation de coopération décentralisée.

L'auditeur recommandait :

- o la formation des coordinateurs
La Ville de Romans a ainsi organisé un temps de formation pour les coordinateurs tunisien (2009) et arménien (2010) sur l'ingénierie de projet, ainsi qu'un séminaire de formation commun à tous les coordinateurs en mai 2009 et juillet 2010, et un séminaire de travail entre coordinateurs sur la mise en place et la gestion des outils en novembre 2010 et juin 2011.
- o avec les élus, la mise en place d'une gouvernance politique partagée
La Ville de Romans a ainsi organisé des séminaires des élus en mai 2009 (ateliers de la coopération), en juillet 2010 (ateliers de la coopération pendant la BISE), et prévu en octobre 2011 (notamment pour signature d'un accord de coopération multilatéral).

Axe 2 : renforcement de la transversalité en interne de la ville de Romans et la mobilisation des acteurs de la société civile autour des dynamiques de territoire

L'auditeur recommandait :

- o le rapprochement du service MAEI avec les services de la ville
Différentes évolutions de l'organisation municipale ont contribué à la réalisation de cette préconisation : intégration de la mission au sein des locaux de l'hôtel de ville, mise en place de pôles Relations internationales (mensuel) avec différents élus et techniciens de la ville pour partager l'information et les orientations de l'action internationale, participation du service MAEI à d'autres pôles politico-techniques, réunion de suivi hebdomadaire avec le DGS et en commun avec la mission Agenda 21.
- o le développement de la transversalité de l'Action Internationale
Ainsi, le service des relations internationales a participé à des événements et projets pilotés par d'autres services (un été à la Monnaie en 2011, saison culturelle en 2011, politique jeunesse en 2010-2011, réflexion et projets de la Mission Cuir Chaussure), et mène des actions en copilotage (Appel à projet développement durable en 2009, 2010 et 2011, Forum des associations en 2011...).
Les autres services municipaux ont participé à des événements pilotés par la MAEI (Biennale de l'International de la Solidarité et des Echanges (BISE)), et ont participé à des missions dans les villes partenaires avec des techniciens du même domaine de compétence (mission SIG en 2009 et 2010, mission Développement durable en 2008 et 2009, mission forum des associations en 2010...)
- o le renforcement de la clarification des rôles entre la MAEI et les autres acteurs
La Ville de Romans organise des réunions bi mensuelle entre son service MAEI et l'association Romans International depuis 2010.
Par ailleurs, un événement BISE-Festival du folklore a été organisé en copilotage avec l'association Empl et Rlaume (2010 et préparation 2012).
Nous pouvons également rappeler que de nombreuses associations ont participé à la BISE en 2010 et à l'Orchestre des Villes (2009-2010-2011), dans un comité de pilotage élargie.
Nous précisons également que le service MAEI a participé à des événements pilotés ou co-pilotés par des associations, et à un projet commun (participation de jeunes romans à un festival de court métrage au Maroc...) avec diverses associations.

Axe 3 : élaboration d'un schéma stratégique de développement de l'action Internationale

L'auditeur recommandait :

- o la mise en place d'un schéma de développement stratégique de l'action internationale de la ville de Romans et de ses partenaires, précisant les conditions d'application d'un dispositif politique, technique et financier partagé.
Ainsi, a été réalisée la rédaction d'un projet d'action internationale de la Ville de Romans et de ses partenaires, proposé au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, et financé par celui-ci sur les exercices 2010-2012 à hauteur de 75 000 euros, reprenant essentiellement les 3 axes de l'appui post-évaluation (culture d'action internationale partagée notamment par le renforcement des compétences des acteurs, transversalité à Romans et axes de travail commun aux 5 villes).
Ce dispositif donne notamment lieu aujourd'hui à l'élaboration d'un projet commun aux 5 villes (qui permet de solliciter des bailleurs de fonds internationaux à horizon 2012) sur la thématique jeunesse et culture.

Enfin, et conformément aux recommandations de l'évaluation évoquée dans votre rapport, nous tenons à rappeler que l'étroite coordination entre le service MAEI et l'association Romans International est indispensable pour « animer une véritable coopération de territoire à territoire ». C'est pourquoi, nous nous interrogeons sur votre interpellation quant à l'indépendance de l'association par rapport à la Ville. La présence de conseillers municipaux au bureau de l'association témoigne de l'importance de l'action de ladite association pour ces derniers, ainsi que de la volonté affirmée de l'association de travailler en cohérence avec la municipalité, auprès des territoires partenaires de la Commune. Par ailleurs, comme vous l'indiquez dans votre rapport, l'association Romans International est issue notamment du comité de jumelage. Il nous semble que les comités de jumelages, qui gèrent des relations de commune à commune, ont pour vocation d'entretenir des relations étroites avec les municipalités tout en associant la société civile à leur action.

Pour conclure ce paragraphe, nous regrettons que notre action en matière d'action internationale, dont la légitimité ne peut être mise en doute, soit l'objet, au nom de la « bonne gestion » municipale, d'une recommandation portant en fait sur son opportunité.

